

MAIRIE DE FRESNAY-LE-LONG

Tel-Fax : 02.35.32.90.05

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de la convocation</i>	1 ^{er} Avril 2025	Délibération N°16/2025
<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	9	
<i>Nombre de conseillers présents</i>	6	
<i>Nombre de conseillers absents</i>	3	
<i>Nombre de votants</i>	8	

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 19H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FRESNAY-LE-LONG en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur NOYEAU Ludovic, Maire de la commune.

Etaient présents : DORMEVAL Marie-Claude, LETRAY Christophe, NOYEAU Ludovic, PETIT Céline, PINEL Alban et RIHOUDY Arnaud.

Etaient absents excusés : HARDY Rébecca et VANDENABIELE Magalie.

Etait absent non excusé : AVENEL Alexandre

Pouvoirs : VANDENABIELE Magalie donne pouvoir à PINEL Alban
HARDY Rebecca donne pouvoir à DORMEVAL Marie-Claude

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame DORMEVAL Marie-Claude, secrétaire de séance.

DELIBÉRATION

OBJET : Vote du budget 2025

Vu la proposition de budget primitif,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de budget primitif,

Le Conseil Municipal de la Commune de Fresnay le Long après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'approuver le budget primitif 2025 comme ci-dessous :

Chapitre	Nature des dépenses	BP 2024	Réalisé	BP 2025
011	Charges à caractère général	61 855 €	49 574,35 €	100 280 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 118 €	35 319,27 €	45 040 €
023	Virement vers investissement	- €	- €	50 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	352 €	352,00 €	- €
014	Atténuation de produits	25 756,00 €	25 355,06 €	34 500 €
65	Charges de gestion courante	78 098,00 €	76 978,51 €	77 905 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
	TOTAL Dépenses	203 179 €	187 579,19 €	307 725 €

Chapitre	Nature des recettes	BP 2024	Réalisé	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	198 104,65 €	217 423 €
013	Atténuations de charges	150 €	2 013,94 €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
70	Produits de gestion courante	17 837 €	18 137,19 €	- €
73	Impôts	- 72 338 €	- 64 748 €	9 000 €
731	Taxes	83 338 €	86 422 €	94 557 €
74	Dotations, subventions et	95 711 €	86 301,23 €	79 994 €
75	Autres produits de gestion courante	11 200 €	9 489,72 €	1 100 €
	TOTAL Recettes	135 898 €	335 720,73 €	402 074 €

Chapitre	Nature des dépenses	BP 2024	Réalisé	RAR	CO 2025	BP 2025
001	Déficit d'investissement	- €	- €		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €		- €	- €
040	Opérations d'ordres entre sections	- €	- €		- €	- €
041	Opérations d'ordres SI	- €	- €		- €	- €
204	Subventions versées	- €	- €		- €	- €
42	Informatisation mairie	2 000 €	869,54 €	- €	6 600 €	6 600 €
56	Abri-bus	1 560 €	- €		- €	- €
58	Salle des fêtes	6 300 €	- €	2 640 €	33 000 €	35 640 €
64	Eglise	10 771,00 €	- €	- €	15 000 €	15 000 €
66	Documents d'urbanisme	- €	- €	- €	- €	- €
71	Eclairage Public	14 600 €	14 500 €		- €	
72	Effacement et renforcement	- €	- €	- €	- €	- €
74	Mise aux normes	50 499 €	- €	- €	- €	- €
75	Bâtiments communaux	- €	- €	- €	61 500 €	61 500 €
76	Sécurité, défense et lutte inondation	- €	- €	- €	24 101 €	24 101 €
77	Acquisition de matériel	- €	- €		6 069 €	6 069 €
78	Aménagement du territoire	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL Dépenses	85 730 €	15 370,03 €	2 640,00 €	146 270 €	148 910 €

VOTE	8 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
------	--------	----------	--------------

Chapitre	Nature des recettes	BP 2024	Réalisé	RAR	CO 2025	BP 2025
001	Excédent d'investissement	84 733,00 €	84 732,96 €	- €	70 921 €	70 921 €
10	Dotations et fonds divers	3 600 €	3 500,06 €	0 €	- €	- €
021	Virement du fonctionnement				50 000 €	50 000 €
13	Subventions	42 007 €	3 916,00 €	- €	27 989 €	27 989 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	352,00 €	- €	- €	- €
041	Opérations d'ordre SI	0 €	- €	0 €	- €	- €
	TOTAL Recettes	130 340 €	92 501,02 €	0 €	148 910 €	148 910 €

Secrétaire de Séance :
Madame DORMEVAL Marie-Claude



FAIT ET DÉLIBÉRÉ le 8 Avril 2025
Le Maire,
Ludovic NOYEAU



Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site : www.telerecours.fr

VOTE	8 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
------	--------	----------	--------------